



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 99355

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement sur la déontologie des collaborateurs ministériels. En effet, si ces attachés parlementaires ou attachés de presse se doivent d'adopter une attitude bienveillante à l'égard des parlementaires de la majorité, il s'avère que certains(es) d'entre eux (elles) adoptent parfois une attitude d'hostilité à l'égard de députés, qui pourtant soutiennent le Gouvernement et les propres ministres de ces collaborateurs. Cette attitude de grande duplicité devrait être évitée par un rappel à l'ordre de ces collaborateurs(trices). Il conviendrait peut-être de souligner cette exigence, de cohérence et de loyauté, dans les contrats de travail de ces conseillers(es) dans les futurs cabinets ministériels pour éviter tout nouvel incident préjudiciable à l'image du Gouvernement et des ministres concernés. Il lui demande de lui préciser la position du Gouvernement sur une telle question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99355

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7226